



O'SmartE, Fonds nourricier de la SICAV Luxembourgeoise VIA AM.

Société de gestion de la SICAV VIA AM : Eric Sturdza Management Company S.A.

Avant tout investissement dans le fonds, l'investisseur est invité à se reporter au prospectus du fonds et à la section « RISQUES LIÉS AU FONDS » détaillés à la fin du document.

Document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

O'SmartE

RISQUE SRRI : 5/7
DEVISE : EUR
AVRIL 2021

**UNE EXPOSITION AUX ACTIONS
EUROPÉENNES À FORT POTENTIEL
COMBINÉE À UNE STRATÉGIE DE
GESTION DU RISQUE**

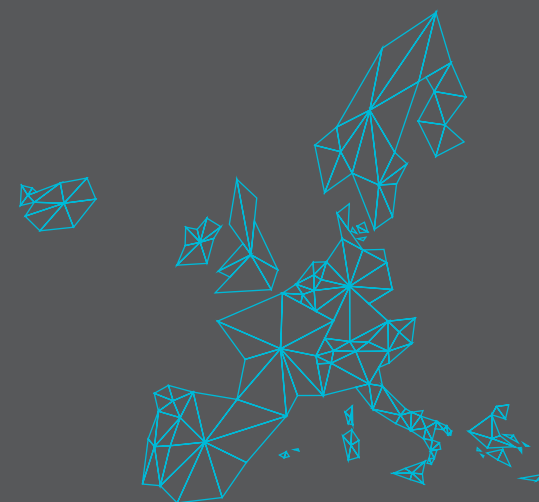
POURQUOI INVESTIR DANS LE FONDS O'SMARTE ?

CONTEXTE

- Les marchés actions européens attirent les investisseurs à la recherche d'opportunités d'investissement à long terme. Toutefois, maîtriser les fluctuations de marchés est souvent difficile.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT DU FONDS

- Le fonds **O'SmartE** est un fonds de gestion quantitative qui offre une réponse aux investisseurs souhaitant s'exposer au segment **des actions européennes « à fort potentiel »** et à **la recherche d'une couverture systématique à long terme contre les plus fortes baisses**. Le fonds bénéficie d'une couverture quantitative dynamique visant à réduire les baisses extrêmes et optimiser le coût de protection.
- Le fonds est **une alternative à un investissement directionnel** dans les marchés actions sans mécanisme de couverture. Afin de répondre au mieux à son objectif de gestion, il est investi à hauteur de 90 % minimum de sa valeur liquidative dans le fonds maître VIA SMART-EQUITY EUROPE (code ISIN LU1769366227) et jusqu'à 10 % maximum dans des instruments monétaires.
- Le fonds est exposé à une classe d'actifs risqués (« actions »)**. Il est exposé à un risque de perte en capital. La valeur de rachat peut donc être inférieure au montant de l'investissement initial.



FONDS NOURRICIER "**O'SmartE**"
(ISIN LU1859350867)

FONDS MAÎTRE "VIA SMART-EQUITY EUROPE"



Exposition directionnelle
aux actions à fort potentiel
Exposition : **90 % minimum**



Une stratégie de couverture dynamique
contre les mouvements de baisse



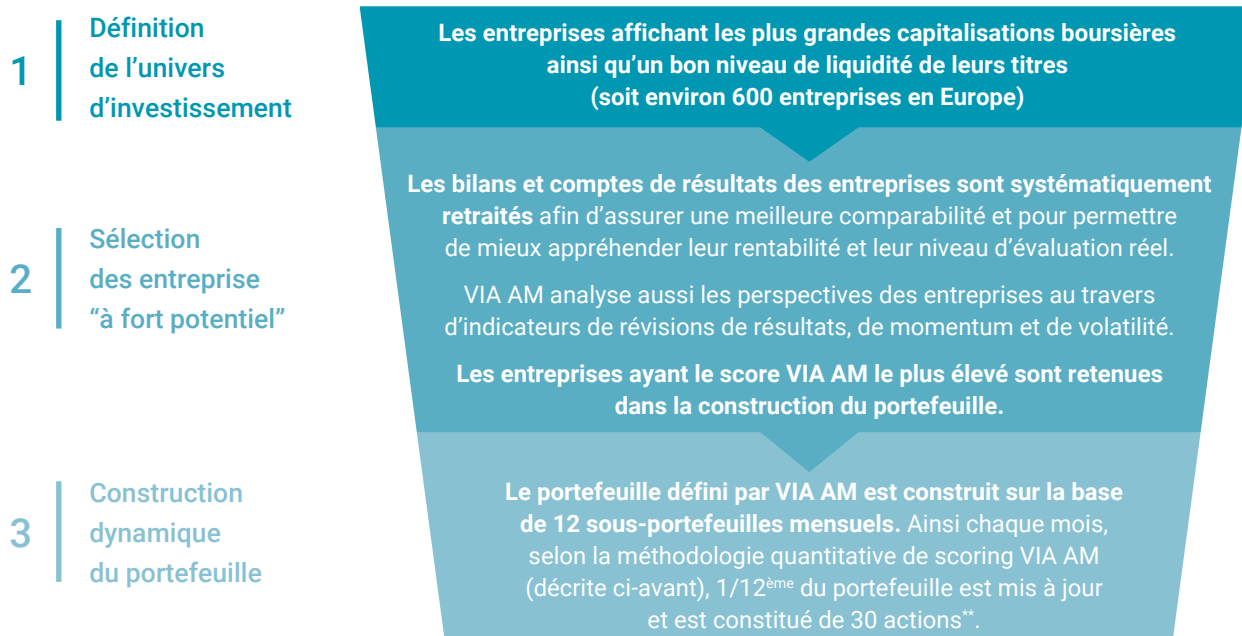
POCHE MONÉTAIRE

Exposition : **entre 0 % et 10 %**

ACTIONS EUROPÉENNES « À FORT POTENTIEL » : UN MODÈLE QUANTITATIF AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DU FONDS O'SMARTE

Expert dans les stratégies quantitatives d'investissement « actions »*, VIA AM a développé **un modèle quantitatif propriétaire visant à sélectionner les entreprises offrant tout à la fois : une forte rentabilité, de bonnes perspectives et un niveau d'évaluation attrayant.**

STRATÉGIE DIRECTIONNELLE DU FONDS « VIA SMART-EQUITY EUROPE »



Le fonds O'SmartE n'a pas vocation à être exposé à l'intégralité de la hausse des actions « à fort potentiel » sélectionnée par VIA AM.

* Les gérants de VIA AM créent et gèrent des stratégies d'investissement systématiques actions depuis plus de 20 ans (de 1999 à 2007 chez Société Générale, de 2007 à 2015 chez BNP Paribas et depuis 2015 chez VIA AM).

** En moyenne, l'intégralité du portefeuille contient environ 120 actions différentes. Une action identifiée par le score VIA AM et intégrée à un sous-portefeuille mensuel peut faire partie des autres sous-portefeuilles mensuels. Cela permet une exposition augmentée à cette action dans le portefeuille global.



VIA AM est le gérant délégué
du fonds maître
VIA SMART-EQUITY EUROPE

UNE STRATÉGIE DE COUVERTURE À OBJECTIF DOUBLE : GESTION DU RISQUE ET AMÉLIORATION DU RENDEMENT

La stratégie de couverture systématique du portefeuille a pour objectif **l'amélioration du rendement et la réduction du risque global du portefeuille**. Elle repose sur l'achat et la vente d'instruments financiers dérivés reflétant l'exposition géographique mensuelle du fonds.

À ce jour, la stratégie de couverture est exécutée au travers de l'infrastructure de SG CIB (Société Générale Corporate & Investment Banking) qui a développé une expertise dans les stratégies de couverture systématique, dites « Overlay » depuis 2010.

STRATÉGIE DE COUVERTURE SYSTEMATIQUE CONTRE LES MOUVEMENTS DE BAISSÉ

RÉDUCTION
DU RISQUE

FINANCEMENT

1. Gestion de la couverture

Achat systématique et quotidien d'instruments financiers dérivés ciblant une protection contre la baisse du marché à long terme

2. Financement du coût de la couverture

Vente systématique et quotidienne d'instruments financiers dérivés tirant profit de l'absence de hausse significative du marché à court terme

OBJECTIFS

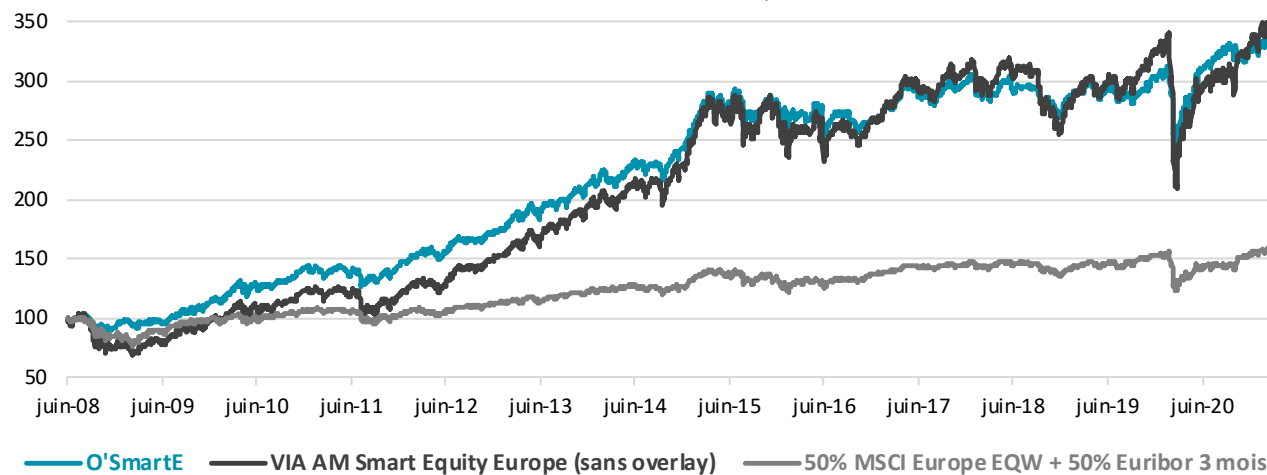
- Une réduction des baisses extrêmes
- Une diminution du coût de la protection



- **Aucune garantie** n'est donnée sur le fait que la stratégie de couverture systématique atteigne ses objectifs.
- En cas de forte hausse des marchés actions, **il est possible que le fonds sous-performe les indices de référence.**

SIMULATIONS PASSÉES DE LA STRATÉGIE DU FONDS O'SMARTE

ILLUSTRATION DE L'IMPACT DE LA STRATÉGIE DE COUVERTURE SUR LE FONDS VIA AM SMART-EQUITY EUROPE



	Stratégie O'SmartE	Stratégie VIA AM Smart-Equity Europe (sans overlay)	50 % MSCI Europe EQW + 50 % Euribor 3 mois
PERFORMANCE ANNUALISÉE	10,08 %	10,56 %	3,75 %
VOLATILITÉ ANNUALISÉE	11,67 %	18,43 %	10,04 %
RATIO PERFORMANCE ANNUALISÉE / VOLATILITÉ ANNUALISÉE	0,86	0,57	0,37
PERTE MAXIMALE	-25,36 %	-38,55 %	-24,09 %
COUPON ANNUEL PART D DS (PAYABLE EN 2 VERSEMENTS SEMESTRIELS)	6 %	-	-

Sources : VIA AM et Société Générale. Du 30/06/2008 au 31/03/2021. La performance de la Stratégie O'SmartE est simulée avec un frais de gestion annuel de 1,65 %. La performance de la stratégie VIA AM Smart-Equity Europe est simulée et fondée sur l'indice VIA Smart-Equity Europe (VIAAMEU Index) avec un frais de gestion annuel de 1,00 %. Du 30/06/2008 au 31/10/2013, utilisation du MSCI Europe pondéré par capitalisation boursière (MSDEE15N Index). A compter du 31/10/2013, utilisation du MSCI Europe équi pondéré (M7EUEWE Index).

Les données présentées dans le graphique ci-dessus sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire l'impact de la stratégie de couverture mise en place sur la stratégie VIA AM Smart-Equity Europe. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs du fonds qui pourraient être différents. Ces informations sont données à titre d'illustration et ne constituent en aucun cas un indicateur relatif à une performance future. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Fonds de droit luxembourgeois non garanti en capital. Avant tout investissement dans le fonds, l'investisseur est invité à se reporter au prospectus du fonds et à la section « RISQUES LIÉS AU FONDS » détaillés à la fin du document.

SIMULATIONS DES PERFORMANCES ANNUELLES DE LA STRATÉGIE O'SMARTE

ANNÉE	STRATÉGIE O'SMARTE	STRATÉGIE VIA SMART-EQUITY EUROPE (SANS OVERLAY)	50 % MSCI Europe EQW + 50 % Euribor 3 mois
2008*	-8,44 %	-24,84 %	-14,93 %
2009	23,86 %	29,42 %	16,57 %
2010	25,09 %	25,95 %	6,70 %
2011	1,99 %	-2,70 %	-3,08 %
2012	18,03 %	24,41 %	8,75 %
2013	24,03 %	30,87 %	9,75 %
2014	14,94 %	17,63 %	3,48 %
2015	16,74 %	22,65 %	6,13 %
2016	-5,95 %	-4,85 %	1,72 %
2017	11,53 %	15,20 %	6,05 %
2018	-8,28 %	-14,97 %	-5,92 %
2019	10,27 %	23,62 %	12,02 %
2020	7,63 %	2,31 %	0,48 %
2021*	4,98 %	9,03 %	4,16 %

* 2008 : du 30/06/2008 au 31/12/2008

2021 : du 01/01/2021 au 31/03/2021

Sources : VIA AM et Société Générale. Du 30/06/2008 au 31/03/2021. La performance de la Stratégie O'SmartE est simulée avec un frais de gestion annuel de 1,65 %. La performance de la stratégie VIA AM Smart-Equity Europe est simulée et fondée sur l'indice VIA Smart-Equity Europe (VIAAMEU Index) avec un frais de gestion annuel de 1,00 %. Du 30/06/2008 au 31/10/2013, utilisation du MSCI Europe pondéré par capitalisation boursière (MSDEE15N Index). A compter du 31/10/2013, utilisation du MSCI Europe équipondéré (M7EUEWE Index).

Les données présentées dans le graphique ci-dessus sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire l'impact de la stratégie de couverture mise en place sur la stratégie VIA AM Smart-Equity Europe. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs du fonds qui pourraient être différents. Ces informations sont données à titre d'illustration et ne constituent en aucun cas un indicateur relatif à une performance future. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Fonds de droit luxembourgeois non garanti en capital. Avant tout investissement dans le fonds, l'investisseur est invité à se reporter au prospectus du fonds et à la section « RISQUES LIÉS AU FONDS » détaillés à la fin du document.

LE FONDS O'SMARTE : UNE COMBINAISON D'EXPERTISES QUANTITATIVES



Gérant délégué du fonds maître
VIA SMART-EQUITY EUROPE

- VIA AM est une société de gestion d'actifs basée à Paris, créée en 2015 par une équipe de gestionnaires et d'analystes expérimentés*, spécialisés dans les stratégies quantitatives d'investissement systématiques.
- Au 31/03/2021, les encours sous gestion de la société s'élèvent à 700 M\$.
- Guillaume Dolisi et Laurent Pla, 2 des 3 fondateurs de VIA AM, travaillent ensemble depuis plus de 20 ans et sont à l'origine de la création de stratégies dans plusieurs grandes banques d'investissement.

* Les gérants de VIA AM créent et gèrent des stratégies d'investissement systématiques actions depuis plus de 20 ans (de 1999 à 2007 chez Société Générale, de 2007 à 2015 chez BNP Paribas et depuis 2015 chez VIA AM).

« Chez VIA AM, notre philosophie d'investissement est de répliquer de manière quantitative les techniques de gestion de gérants de renom comme Benjamin Graham ou Warren Buffet par exemple. En analysant systématiquement et dans le détail la qualité des fondamentaux de milliers d'entreprises, nous pouvons précisément sélectionner celles qui semblent offrir le meilleur profil de performance potentielle. »



Guillaume Dolisi et Laurent Pla
Gérants et Co-fondateurs VIA AM



Société de gestion
de la SICAV VIA AM

- Eric Sturdza Management Company S.A. (ESMC) est une société de gestion indépendante basée à Luxembourg et approuvée par la CSSF en février 2016.
- ESMC fait partie du groupe Eric Sturdza, un groupe bancaire Suisse dirigé par Eric Sturdza en personne.
- En plus de fonds Luxembourgeois, le groupe Sturdza gère également des fonds UCITS domiciliés en Irlande.

LE FONDS O'SMARTE BÉNÉFICIE D'UNE DISTRIBUTION EXCLUSIVE* PAR DS INVESTMENT SOLUTIONS

DS Investment Solutions est une société dédiée aux solutions d'investissements structurés innovantes.

Pour en savoir plus :

BRICE GIMENO • 01 44 21 70 00 • brice.gimeno@ds-is.fr

*Cette exclusivité concerne la part P DS et la part D DS.

LE FONDS O'SMARTE : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Nom	O'SmartE Fonds nourricier, appelé également «Compartiment» de la SICAV Luxembourgeoise VIA AM
Société de gestion	Eric Sturdza Management Company SA
Gérant délégué	Veritas Investment Associates (VIA AM)
Distributeur	DS Investment Solutions
Devise	EUR
Code ISIN	Part P DS : LU1859350867 - Création : 19/10/2018 Part D DS : LU2280501565 - Création : 09/02/2021 (Distribution d'un coupon annuel de 6 %, payable en deux versements semestriels)
Profil de risque	5 sur une échelle de 1 à 7 (1 étant le moins élevé et 7 le plus élevé)
Forme juridique	SICAV Luxembourgeoise
Date de lancement	Septembre 2018
Investissement minimum	1 000 EUR
Fréquence de la publication de la valeur liquidative	Quotidienne
Passage d'ordres de souscription/rachat	Pour qu'une demande de souscription/rachat soit exécutée le jour de passage d'ordre et traité le Jour de Valorisation (soit 2 jours ouvrés suivant la date de passage d'ordre), l'ordre doit être transmis le jour de passage d'ordre avant 10.00 CET dernier délai
Structure de frais	Frais d'administration et de gestion (fonds O'SmartE) : 1,65 % p.a. maximum. Frais d'administration (fonds Maître) : 0,10 % p.a. maximum Frais d'entrée : 3 % maximum Frais de sortie : Néant Frais de performance : Néant
Dépositaire	BNY Mellon

Fonds de droit luxembourgeois non garanti en capital. Avant tout investissement dans le fonds, l'investisseur est invité à se reporter au prospectus du fonds et à la section « RISQUES LIÉS AU FONDS » détaillés à la fin du document.

INFORMATIONS IMPORTANTES

RISQUES LIÉS AUX FONDS :

Les risques encourus suivants doivent être considérés avec attention. Cette liste ne répertorie pas tous les risques associés à un investissement dans le compartiment. Ces risques encourus sont seulement mentionnés à titre indicatif et ne peuvent pas être considérés comme une description complète des risques liés à un investissement dans le compartiment.

Ces risques encourus doivent être lus en complément du paragraphe « facteurs de risques » du prospectus.

Parmi les différents risques décrits dans le paragraphe « facteurs de risques », le compartiment est plus spécifiquement exposé aux risques suivants : risque de capital, risque que l'objectif d'investissement ne soit que partiellement atteint, risque action, risque lié à l'investissement dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations, risque de change, risque de contrepartie, risque lié aux instruments dérivés, risque de liquidité, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de faible diversification, manque de données historiques.

RISQUE DE MODÈLE

- La stratégie optionnelle systématique est une stratégie systématique utilisant des options. Sous certaines conditions de marché, cette stratégie peut ne pas être efficiente et le Compartiment peut subir une performance inférieure à celle du marché et donc subir des pertes en capital.

RISQUE DE DÉPENDANCE DE LA STRATÉGIE VIS À VIS DU GÉRANT DÉLÉGATAIRE

- La stratégie d'investissement dépend fortement (notamment en termes de performance) de l'expertise et des compétences du gérant délégué.

RISQUE LIÉ À LA COUVERTURE DE CHANGE

- Afin de couvrir son risque de change, le Compartiment peut avoir recours à une stratégie de couverture permettant de réduire l'impact des évolutions entre la devise des actifs auxquels le Compartiment est exposé et la devise de référence du Compartiment. Cependant, la stratégie de couverture utilisée par le Compartiment reste imparfaite du fait notamment de la fréquence de rebalancement et des instruments utilisés. La valeur liquidative du Compartiment peut alors être impactée par des mouvements du marché des changes à la hausse comme à la baisse. En outre les coûts de couverture pourraient avoir une incidence négative sur la valeur liquidative du Compartiment.

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

- Le capital investi dans le Compartiment n'est pas garanti. Les porteurs sont susceptibles de perdre tout ou partie de leur investissement initial.

RISQUE QUE L'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT NE SOIT QUE PARTIELLEMENT ATTEINT

- Il ne peut y avoir de garantie quant à la réalisation de l'Objectif de Gestion du Compartiment. Il n'y a aucune certitude que le gérant du compartiment (ou le gérant délégué) sera en mesure d'allouer les actifs du Compartiment de façon profitable. En outre, aucune assurance ne peut être donnée quant au caractère positif de la performance qui sera générée par la stratégie d'investissement et la stratégie d'allocation d'actifs, telles que décrites dans les sections « Objectif de Gestion » et « Stratégie d'investissement ». Le Compartiment pourrait subir des pertes malgré une performance positive concomitante de certains marchés financiers.

RISQUE ACTION

- Le Compartiment pourra être exposé directement ou indirectement à des actions. Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant, mais peut également fluctuer selon les anticipations des investisseurs. Les marchés d'actions montrent historiquement une plus grande volatilité des prix que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

RISQUE LIÉ À L'INVESTISSEMENT DANS DES SOCIÉTÉS DE PETITES ET MOYENNES CAPITALISATIONS

- Le Compartiment pourra être exposé aux sociétés de petite et moyenne capitalisations, ce qui peut accroître les risques de marché et de liquidité. Les mouvements de marché impactant le prix de ces titres sont donc plus marqués et plus rapides que sur les grandes capitalisations, à la hausse comme à la baisse. La valeur liquidative du Compartiment pourra avoir le même comportement et donc baisser plus rapidement et fortement qu'un investissement similaire sur des titres de grande capitalisation.

RISQUE DE CHANGE

- Le Compartiment peut être exposé à un risque de change résultant de ses expositions directes ou indirectes dans des actifs libellés dans d'autres devises que la devise de référence du Compartiment. Les fluctuations des taux de change de ces devises par rapport à la devise de référence du Compartiment peuvent donc affecter négativement la valeur liquidative du Compartiment.

RISQUE DE FAIBLE DIVERSIFICATION

- Le Compartiment peut répliquer la performance d'une Allocation concentrée sur un nombre limité de titres sous-jacents et/ou qui couvre un(e) secteur/zone géographique/stratégie spécifique et ne permet donc pas nécessairement une diversification d'actifs aussi large qu'une allocation plus diversifiée en termes de secteur /zone géographique/stratégie et/ou nombre de titres sous-jacents. L'exposition à une telle allocation peu diversifiée peut entraîner une volatilité plus forte que celle d'une allocation plus diversifiée ainsi qu'un risque de liquidité accru en cas de détérioration de la liquidité ou de suspension de cotation d'un ou plusieurs composants de l'allocation.

RISQUE DE CONTREPARTIE

- Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré ou à des opérations d'acquisition et/ou cession temporaires de titres. Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. En cas de défaillance de la contrepartie, le Contrat Financier pourra être résilié par anticipation et le Compartiment devra, le cas échéant, conclure un autre contrat avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion.
- Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10 % de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.
- Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie d'un Contrat Financier [ou d'opérations d'acquisition et/ou cession temporaires de titres], des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

- Dans certaines circonstances, les instruments financiers détenus par le Compartiment ou influençant sa valeur, peuvent souffrir d'un manque de liquidité temporaire, rendant difficile la vente de ces instruments à leur valeur de marché théorique ou à leur dernière valorisation connue. Un tel manque de liquidité peut causer un délai dans la vente de ces instruments, délai pendant lequel la valeur des instruments peut subir une évolution défavorable. Cela peut entraîner une perte pour le Compartiment, et/ou une suspension temporaire de la publication de la valeur liquidative du Compartiment et/ou un refus des demandes de souscriptions et de rachats.

RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS DÉRIVÉS

- Le Compartiment peut avoir recours à des Contrats Financiers, en particulier des contrats à terme listés (futures) ou de gré à gré (forwards), des options listées ou de gré à gré, des contrats d'échange (swaps), des Contracts For Difference (CFD), des swaptions...
- L'exposition à des Contrats Financiers peut comporter un niveau de risque élevé.
- Le montant requis pour initier une position en Contrats Financiers (par exemple, la marge initiale pour un contrat futures ou la prime d'une option) est potentiellement très inférieur à l'exposition obtenue via ces contrats, ce qui implique un « effet de levier » au niveau de chaque transaction. Un mouvement de marché relativement limité aura alors en proportion un impact potentiellement très élevé, cet impact pouvant s'avérer favorable ou défavorable au Compartiment.
- L'acheteur d'une option est soumis au risque de perdre la totalité de sa prime d'achat. Le vendeur d'une option est soumis au risque de perte résultant de la différence entre la prime reçue dans le cadre de la vente de l'option et le prix du sous-jacent que le vendeur doit acheter ou livrer à l'exercice de l'option. Le montant de cette différence peut potentiellement être illimité.
- La valeur de marché des Contrats Financiers est très volatile et peut donc subir des variations importantes. Lorsque le Compartiment a recours à des Contrats Financiers, que ce soit dans un objectif d'exposition ou de couverture, il n'y a aucune certitude que l'exposition à ces Contrats Financiers permette au Compartiment de réaliser son objectif de gestion. En cas d'évolution des marchés contraire aux anticipations prises via des Contrats Financiers, le Compartiment pourra subir des pertes supérieures à celles qu'il aurait subies s'il n'avait pas eu recours à des Contrats Financiers.
- Les opérations de gré à gré peuvent s'avérer moins liquides que des opérations traitées sur des marchés organisés, où les volumes échangés sont généralement plus élevés, et leurs prix peuvent être plus volatils. Lorsque le Compartiment a recours à des opérations de gré à gré, il s'expose à un risque de contrepartie, tel que présenté dans le paragraphe « Risque de Contrepartie » ci-dessous.
- Certains ordres sur des Contrats Financiers listés peuvent ne pas être exécutés en raison de limites de marché sur les fluctuations de prix quotidiennes ou sur les volumes quotidiens échangés, rendant impossible la réalisation de leur objectif de couverture ou d'exposition du Compartiment.

MANQUE DE DONNÉES HISTORIQUES

- Le Compartiment a été créé récemment et possède donc un historique trop limité afin d'évaluer sa performance. Toute simulation ou analyse reconstituant un historique de performance, effectuée par le gérant ou toute autre personne et concernant le Compartiment doit être considérée comme indicative et ne peut être basée que sur des hypothèses ou des estimations.

Avant tout investissement dans ces produits, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Restrictions générales de vente :

Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce fonds.

Disponibilité de la documentation du produit – Facteurs de risque : VIA AM recommandent aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Profil de risque » du prospectus et du Document d'information clé pour l'investisseur (DICI). Le prospectus et le DICI sont disponibles en français sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Le prospectus en anglais et le DICI en langue locale (pour tous les pays mentionnés dans ce document comme un pays dans lequel une offre au public est autorisée) peuvent être obtenus gratuitement sur via-am.com ou sur demande auprès de contact@via-am.com.

Caractère promotionnel du document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Informations sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, VIA AM n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

VIA AM est une SICAV de droit luxembourgeois inscrite sur la liste officielle des organismes de placement collectifs soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au titre de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010, conformément aux dispositions de la Directive UCITS (2009/65/CE).

Le produit est un compartiment de VIA AM SICAV et a obtenu l'agrément de la CSSF.

Le fonds est conforme à la directive OPCVM (2009/65/CE) et a été agréé par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document, à l'instar du prospectus et/ou plus généralement de toute information ou document relatifs aux Fonds, ne constitue pas une offre de vente dans un pays (i) dans lequel une telle offre ne serait pas autorisée, (ii) dans lequel réaliser une telle offre supposerait pour l'entité responsable de l'offre d'être titulaire d'un agrément ou d'une autorisation qu'il ne détiendrait pas, ou (iii) auprès d'une personne auprès de laquelle il serait illégal de faire une telle offre.

Les parts ou actions du fonds ne sont pas enregistrées au titre de l'U.S Securities Act of 1933 et ne peuvent être offertes ou vendues directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique ou au bénéfice d'une « US Person » (tel que ce terme est défini dans la Regulation S au titre de la loi américaine Securities Act de 1933, tel que modifiée, et/ou toute personne qui ne tombe pas dans la définition de « Non-United States Person » au sens de la Section 4.7(a)(1)(iv) des règles de la U.S. Commodity Futures Trading Commission). Aucun régulateur américain (que ce soit au niveau fédéral ou au niveau d'un Etat) n'a examiné ni approuvé ce document ni aucun autre document relatif au fonds. Toute déclaration contraire constituerait une infraction pénale aux Etats-Unis.

Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire. Ce document ne constitue, de la part de VIA AM ou ESMC, ou l'une de leurs filiales, ni une offre, ni la sollicitation d'une offre en vue de l'achat ou de la vente des produits qui y sont décrits.

Ce fonds présente un risque de perte en capital. La valeur de rachat de ce fonds peut être inférieure au montant initialement investi. La valeur de ce fonds peut diminuer comme augmenter et le retour sur l'investissement sera donc nécessairement variable. Dans le pire des cas, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux éventuellement décrits dans ce document dépend de la situation fiscale propre à chaque investisseur, du pays à partir duquel il investit ainsi que des dispositions légales applicables. Ce traitement fiscal est susceptible de modifications à tout moment. Nous conseillons aux investisseurs qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur leur situation fiscale de s'adresser à leur conseiller fiscal.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative éventuellement présentée dans ce document ne peut servir de base aux souscriptions rachats.

Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

L'intention de commercialiser les Fonds en France a été notifiée à l'Autorité des marchés financiers.

Avant la souscription ou l'achat, vous êtes priés de lire attentivement le prospectus approuvé par l'autorité CSSF, à la date du 26 octobre 2017 disponible sur le site via-am.com et aux bureaux de VIA AM 25, place de la Madeleine 75008 Paris, où sont décrites en détail les caractéristiques, les facteurs de risque et les coûts.

Autorisations :

14

Eric Sturdza Management Company SA – ESMC Société de gestion luxembourgeoise créé sous la forme d'une société anonyme, agréée suivant le chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 et régulée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) sous le numéro S00001025 dont le siège social est 2, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et Sociétés sous le numéro B 200727 www.ericsturdza.lu.

VIA AM - Société de Gestion enregistrée auprès de « l'Autorité des Marchés Financiers » (AMF) en France, sous le numéro GP-15000029 (le 13 novembre 2015). SAS au capital de 476 000 Euros dont le siège social est 25, place de la Madeleine 75008 Paris, France. RCS Paris 812 021 582 - Membre de l'Association Française de la Gestion Financière (AFG). www.via-am.com

DS INVESTMENT SOLUTIONS - Société par Actions Simplifiée au capital social de 350 000 €. 820 648 806 RCS Paris. APE 7022Z. Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, Courtier en assurance inscrit à l'ORIAS N° 16 004 882. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière Police N°ABZX73-001 souscrite auprès de Liberty Mutual Insurance Europe SE, 42 rue Washington 75008 Paris. Siège social : 6-8 rue du Général Foy 75008 Paris. Tél. : 01 44 21 70 00 - Fax : 01 44 21 71 23. Adresse postale : 6-8 rue du Général Foy – CS 90130 – 75380 PARIS Cedex 8. www.ds-investmentsolutions.com

DS INVESTMENT SOLUTIONS

Société par Actions Simplifiée au capital social de 350 000 €. 820 648 806 RCS Paris. APE 7022Z. Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, Courtier en assurance inscrit à l'ORIAS N° 16 004 882. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière Police N°ABZX73-001 souscrite auprès de Liberty Mutual Insurance Europe SE, 42 rue Washington 75008 Paris.

Siège social :

6/8 rue du Général Foy
75008 Paris

Adresse postale :

6/8 rue du Général Foy
CS 90 130
75380 Paris Cedex 08

Contact :

Tél. : +33(0)1 44 21 70 00

contact@ds-is.fr

www.ds-investmentsolutions.com

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et la valeur d'un investissement peut varier à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.

Ce document à vocation informative n'est pas contractuel. Les informations d'ordre juridique et fiscal contenues dans ce document sont à jour au moment de sa parution et sont susceptibles d'être modifiées ultérieurement. Les simulations présentées ont été réalisées en fonction d'hypothèses financières et de la réglementation en vigueur à ce jour, ces éléments sont susceptibles d'évoluer.

Les informations contenues dans ce document ont été prises à des sources considérées comme fiables et à jour au moment de sa parution, cependant leur exactitude ne peut être garantie.

